



## **Forêts de Haute Valeur pour la Conservation (FHVC)**

**en réponse aux exigences  
de la Norme des Grands Lacs / Saint-Laurent du Forest Stewardship Council  
Principe 9**

**Territoire d'application  
Seigneurie de Perthuis**

## **1. INTRODUCTION**

Solifor a entrepris une démarche de certification visant à implanter sur la Seigneurie de Perthuis une gestion durable des forêts répondant aux exigences de la norme Grands Lacs/Saint-Laurent (GLSL) du Forest Stewardship Council (FSC).

L'identification des forêts de haute valeur de conservation (FHVC), concept propre au FSC (principe 9), représente une étape déterminante dans l'obtention de cette certification. L'identification des FHVC doit suivre un processus bien documenté grâce, entre autres, au cadre d'évaluation que propose la norme. Le concept met l'accent sur les valeurs environnementales, sociales ou culturelles qui confèrent à une forêt une importance exceptionnelle. Contrairement aux aires protégées où les interventions industrielles sont interdites, le concept des FHVC vise l'aménagement des forêts dans le but de conserver voire d'accroître leur haute valeur pour la conservation (HVC), c'est-à-dire que des interventions forestières peuvent avoir lieu tant et aussi longtemps qu'elles ne mettent pas en péril les HVC.

## **2. SYNTHÈSE DES FORÊTS DE HAUTE VALEUR POUR LA CONSERVATION**

Le présent document fait état uniquement de la synthèse des FHVC, lesquelles incluent les valeurs écologiques et biologiques, de même que les valeurs socioculturelles exceptionnelles. Le rapport complet des FHVC est disponible sur demande.

Synthèse des FHVC

	Nom de la FHVC	Catégorie de FHVC	Superficie (ha)	HVC identifiées	Modalités d'intervention	Vérification de l'efficacité des modalités d'intervention	Analyse des résultats de suivi de l'efficacité
1	Lac Montauban	I - VI	906 ha	Encadrement visuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant-plan : Seule les coupes partielles sont permises</li> <li>- Moyen-plan : l'intensité des coupes totales est limitée pour maintenir en permanence plus de 70 % de strates de plus de 7 m</li> <li>- Conserver une bande riveraine de 20 m</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À court terme : suivi lors du rapport annuel des interventions forestières (RAIF)</li> <li>- À long terme : lors de la révision du PGAF via le schéma d'aménagement de la MRC</li> </ul>	<p>En cas de détérioration de la HVC, analyser la cause :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- opération forestière humaine (braconnage, méconnaissance des HVC, activités illicites ou illégales)</li> <li>- naturelle (feu, vent, météo, etc.)</li> <li>- autres</li> </ul> <p>Si la cause est due aux opérations forestières, revoir les modalités d'intervention de la HVC concernée.</p> <p>Si la cause est humaine, revoir les moyens de communication et les responsabilités des parties (tiers).</p>
				Aires de conservation (lac Nicolas, Petit-Nicolas, tronçon de la rivière Noire et lac à Gougeon)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bande riveraine sans intervention et non-construction de 60 m</li> <li>- Zone de non-construction de chemin 100 m</li> <li>- Voir le PAE pour les toutes les modalités d'aménagement</li> <li>- À noter que des contraintes économiques, sociales et environnementales pourraient amener à déroger de ces modalités de protection, par exemple pour assurer la sécurité des villégiateurs et la connectivité du milieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À court terme :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o lors des rencontres avec le Parc régional naturel de Portneuf et l'Association de propriétaires des Bourgs de la Seigneurie de Perthuis</li> <li>o lors de la mise en œuvre de ce secteur du PAE.</li> </ul> </li> <li>- À long terme : lors de la révision du PGAF via le schéma d'aménagement de la MRC.</li> </ul>	
				Aire de conservation (forêt)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun suivi de l'efficacité nécessaire puisqu'aucun aménagement forestier n'est possible (milieu humide).</li> </ul>	
				Aire de conservation (frayère)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune intervention</li> <li>- RNI : Interdiction de mise en place d'un pont, ponceau ou pontage dans une frayère ou dans les 50 m en amont</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi quinquennal des frayères connues ayant été affectées par les opérations.</li> </ul>	

				<p>Lotissement actuel et projeté</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune intervention à l'intérieur de la zone actuelle de lotissement</li> <li>- Zone de protection des rives près des lotissements projetés de 60 m</li> <li>- Voir le PAE pour les toutes les modalités d'aménagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors des rencontres avec le Parc régional naturel de Portneuf et l'Association de propriétaires des Bourgs de la Seigneurie de Perthuis.</li> </ul>	<p>En cas de détérioration de la HVC, analyser la cause :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- opération forestière;</li> <li>- humaine (braconnage, méconnaissance des HVC, activités illicites ou illégales);</li> <li>- naturelle (feu, vent, météo, etc.);</li> <li>- autres.</li> <li>-</li> </ul>
			<p>Site de récréation et de plein air (lac Montauban et plage)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bande riveraine sans intervention et non-construction de 30 m</li> <li>- Pour la plage du lac Montauban, bande de protection intégrale et de non construction de 45 m</li> <li>- Voir le PAE pour les toutes les modalités d'aménagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors des rencontres avec le Parc régional naturel de Portneuf et l'Association de propriétaires des Bourgs de la Seigneurie de Perthuis.</li> </ul>		
			<p>Espèce floristique en péril</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune intervention dans la bande riveraine.</li> <li>- Cueillette interdite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun aménagement forestier possible (milieu ouvert et sec).</li> <li>- Lors des rencontres avec le Parc régional naturel de Portneuf et l'Association de propriétaires des Bourgs de la Seigneurie de Perthuis.</li> </ul>		
2	Rivière Batiscan	VI	1524 ha	<p>Encadrement visuel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant-plan : Seule les coupes partielles sont permises</li> <li>- Moyen-plan : l'intensité des coupes totales est limitée pour maintenir en permanence plus de 70% de strates de plus de 7 mètres</li> <li>- Conserver une bande riveraine de 20 m.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À court terme : suivi lors du rapport annuel des interventions forestières (RAIF);</li> <li>- À long terme : lors de la révision du PGAF via le schéma d'aménagement de la MRC.</li> </ul>	<p>Si la cause est due aux opérations forestières, revoir les modalités d'intervention de la HVC concernée.</p>
				<p>Site de récréation et de plein air</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune intervention dans les bandes riveraines de 20 m de la rivière Batiscan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi lors du rapport annuel des interventions forestières (RAIF).</li> </ul>	<p>Si la cause est humaine, revoir les moyens de communication et les responsabilités des parties (tiers).</p>
3	Espèces d'arbres marginales	I	Ensemble du territoire	<p>Pruche de l'est</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver 75% des pruches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi lors de la révision du PGAF.</li> </ul>	

4	Espèces menacées	I	13.3 ha	Espèce en péril	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des mesures proposées par le MRNF pour la protection des refuges fauniques/ espèces menacées</li> <li>- Formation des travailleurs pour l'identification des espèces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À court terme : suivi lors du rapport annuel des interventions forestières (RAIF);</li> <li>- À moyen terme : Suivi quinquennal des nids affectés par les opérations afin de vérifier la présence du rapace.</li> </ul>	<p>En cas de détérioration de la HVC, analyser la cause :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- opération forestière;</li> <li>- humaine (braconnage, méconnaissance des HVC, activités illicites ou illégales);</li> <li>- naturelle (feu, vent, météo, etc.);</li> <li>- autres.</li> </ul> <p>Si la cause est due aux opérations forestières, revoir les modalités d'intervention de la HVC concernée.</p>
5	Sentiers multi-usages	VI	49 ha	aires d'importance culturelle, économique, ou religieuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver une lisière boisée de 30 mètres.</li> <li>- Récolte autorisée de 30% des tiges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi lors du rapport annuel des interventions forestières (RAIF).</li> </ul>	
6	Sites de villégiature	VI	6.7 ha	aires d'importance culturelle, économique, ou religieuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver une lisière boisée de 60 mètres autour des chalets.</li> <li>- Récolte autorisée de 30% des tiges.</li> <li>- Avant-plan : Seule les coupes partielles sont permises</li> <li>- Moyen-plan : l'intensité des coupes totales est limitée pour maintenir en permanence plus de 70 % de strates de plus de 7 m</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi lors du rapport annuel des interventions forestières (RAIF).</li> </ul>	
7	Corridor routier	VI	60 ha	aires d'importance culturelle, économique, ou religieuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver une lisière boisée de 30 mètres.</li> <li>- Récolte autorisée de 30% des tiges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi lors du rapport annuel des interventions forestières (RAIF).</li> </ul>	
8	Aire de confinement du cerf de Virginie	I	8 959 ha	Habitat faunique essentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de l'habitat (nourriture, abri, entremêlement).</li> <li>- Modalités comprenant CP, CPRS et EPC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À court terme : Suivi auprès du MDDEFP lors de la révision de la superficie.</li> <li>- À long terme : Suivi lors de la révision du PGAF</li> </ul>	

							Si la cause est humaine, revoir les moyens de communication et les responsabilités des parties (tiers).
9	Site d'intérêt huron-wendat	VI	N/A	Sites archéologiques et culturels	- Dans le cas où serait découvert un site répondant aux critères d'une FHVC, des superficies pourraient être ajoutées à cette catégorie et des modalités de protection seraient convenues conjointement entre la Nation huronne-wendat et Solifor	N/A	N/A

### **3. SUIVI DES FHVC ET DE LEURS VALEURS**

Le suivi des FHVC a pour objectif d'évaluer, sur une base annuelle, l'efficacité des mesures mises en oeuvre pour maintenir ou améliorer les caractéristiques de conservation. La vérification se fait à partir des cibles émises au Programme de suivi. Leurs résultats sont ensuite analysés pour déterminer s'il y a ou non maintien ou amélioration de la valeur. Des mesures correctives seront établies s'il y a détérioration. Les résultats sont intégrés au Programme de suivi qui est annexé au Plan général d'aménagement forestier.

La participation des parties intéressées est également mise à contribution lors des rencontres annuelles. Les commentaires et propositions sont analysés et inclus dans les suivis des rencontres.

### **4. CONSULTATION DES PARTIES INTÉRESSÉES**

L'historique de consultation des parties intéressées est disponible sur demande, ainsi que la synthèse des commentaires reçus.

### **5. CONCLUSION**

Le présent rapport est un outil de travail qui permet de recenser l'ensemble des informations disponibles sur les HVC conformément au principe 9 de la norme GLSL du FSC. Une méthodologie scientifique suivant le Cadre national pour l'évaluation des FHVC a été utilisée.

Le territoire à l'étude se trouve dans la MRC de Portneuf, une région marquée par deux siècles d'exploitation forestière qui ont laissé une forte empreinte humaine sur presque tout le territoire. La structure de la forêt a été modifiée et la fragmentation du territoire est telle qu'il n'existe plus de réels massifs forestiers. Les forêts vierges et les vieilles forêts ont pratiquement disparues. Il subsiste néanmoins d'importantes valeurs de conservation tels les habitats fauniques et les valeurs récréotouristiques exceptionnelles. La Seigneurie

se distingue aussi par la diversité des attentes de la communauté envers les ressources forestières ce qui ajoute à la complexité le moment venu d'identifier des FHVC.

Ce rapport donne donc un portrait détaillé de l'état des FHVC en fonction des connaissances disponibles au moment de leur identification. Ce travail aura l'occasion d'évoluer au fur et à mesure que les connaissances du territoire seront bonifiées.

D'un point de vue pratique, la présence des FHVC identifiées servira tout d'abord de guide. Celui-ci répertorie certains éléments uniques de la Seigneurie de Perthuis et amènera la planification de l'aménagement vers la sauvegarde ou l'amélioration des différentes valeurs identifiées, ceci dans un principe de précaution. De plus, ce travail s'intègre parfaitement aux objectifs de développement durable des gestionnaires de Solifor.



## 6. RÉFÉRENCES

BARRETTE, M. et BÉLANGER, L. 2007. Reconstitution historique du paysage préindustriel de la région écologique des hautes collines du Bas-Saint-Maurice. *Can. J. For. Res.* 37(7): 1147-1160 <http://dx.doi.org/10.1139/x06-306>

CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). 2008. *Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec*. 3e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 180 p.

CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). Mai 2008. *Extraction du système de données pour le territoire des régions naturelles B1, C1, C2, C3, C4, C5, C6 et C8*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. 758 pages.

CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). 2005. *Fiches sur la sensibilité des plantes menacées ou vulnérables à l'égard des travaux de foresterie*. 750 pages. Disponible sur ce site : <http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/produits.htm>

CERFO (Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy). 2010. *Portrait de la forêt préindustrielle de la région de Portneuf*. Conférence régionale des Élus de la Capitale-Nationale et Centre local de développement de Portneuf, Québec. 114 p.

COSEPAC. 2008. *Espèces sauvages canadiennes en péril* (mise à jour de décembre 2008). Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. 98 p.

DIGNARD, N., L. COUILLARD, J. LABRECQUE, P. PETITCLERC et B. TARDIF. 2008. Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables. Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Mauricie. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 234 p.

FARRAR, J. L. 1996. *Les arbres du Canada*. Éditions Fides et Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada. 502 pages.

FERRON, J., R. COUTURE et Y. LEMAY. 1996. *Manuel d'aménagement des boisés privés pour la petite faune*. Fondation de la faune du Québec, Sainte-Foy. 206 pages.

FSC. 2007. *Norme des Grands-Lacs/Saint-Laurent*. Document de consultation. Avril 2007.

FSC. 2004. *Norme boréale nationale*. Norme approuvée, 6 août 2004. Groupe de travail du Canada, 211 p.

MRC de Portneuf, *Schéma d'aménagement et de développement*, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la MRC de Portneuf, Québec

MDDEP. Le cadre écologique de référence (CER) pour l'aménagement du territoire et des ressources.

Site Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/concept.htm>

MRNF. Zone de végétation et domaines bioclimatiques du Québec. Site Internet :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones-carte.jsp>

Nation huronne-wendat. 2017. Identification et protection des lieux historiques d'intérêt pour la Nation huronne-wendat dans le territoire de la « Seigneurie de Perthuis ». 18 p.

PESCA Environnement. 2012. Seigneurie de Perthuis. Inventaire floristique dans le secteur nord du lac Montauban. Réalisée pour Solifor. Carleton-sur-Mer. 12 p.

PESCA Environnement. 2012. *Seigneurie de Perthuis. Plan d'aménagement d'ensemble*. Réalisée pour Solifor. Carleton-sur-Mer. 68 p. et annexes.

Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban. 2005. *Plan directeur d'aménagement et de gestion du Parc régional des lacs Long et Montauban*, Québec, 46 p.

## ***Sites Internet***

### Cadres écologiques du territoire

Cadre écologique de référence du MDDEP

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/concept.htm>

Cadre écologique du Canada

<http://www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/Framework/NarDesc/TOC.cfm>

Écozones du Canada

<http://www.ccea.org/ecozones/fr/intro.html>

Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones.jsp>

### Données forestières

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (données statistiques)

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp#2>

Critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/accueil.asp>

### Espèces en situation précaire et habitats fauniques essentiels

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)

<http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/mission.htm>

Liste des espèces floristiques en situation précaire au Québec

[http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/1/121/Flore/flore\\_liste.asp](http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/1/121/Flore/flore_liste.asp)

Liste des espèces fauniques en situation précaire au Québec

[http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/1/121/Faune/Faune\\_liste.asp](http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/1/121/Faune/Faune_liste.asp)

Liste des espèces sauvages canadiennes en péril

[http://www.cosepac.gc.ca/fra/sct0/rpt/rpt\\_csar\\_f.pdf](http://www.cosepac.gc.ca/fra/sct0/rpt/rpt_csar_f.pdf)

Liste rouge de l'UICN

<http://www.iucnredlist.org/>

### **Aires de conservation**

Aires protégées sur terres publiques au Québec

[http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/terres-pub.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/terres-pub.htm)

Réserves de la biosphère au Canada

<http://www.unesco.ca/fr/activite/sciences/biospheres.aspx>

Site de la Convention de RAMSAR sur les zones humides d'importance internationale

<http://www.ramsar.org/>

Liste des sites RAMSAR

<http://www.wetlands.org/rsis/>

Sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO

<http://whc.unesco.org/fr/etatsparties/ca>

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) au Québec

[http://www.naturequebec.org/zico/index1\\_lno.htm](http://www.naturequebec.org/zico/index1_lno.htm)

Global Forest Watch Canada

<http://www.globalforestwatch.ca/index.htm>

Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) au Québec

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes-liste.jsp>

Eau potable - Portrait général par région

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/portrait.htm>

Réseaux municipaux de distribution

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/distribution/index.asp>

### Communautés autochtones

Nation huronne-wendat

<http://wendake.ca/>

Secrétariat aux affaires autochtones du Québec, statistiques des populations autochtones du Québec 2007

<http://www.autochtones.gouv.qc.ca/nations/population.htm>